

## LE POINT DE VUE

de Matthieu Glachant,  
Victor Kahn  
et François Lévêque

# Quand les économies d'énergie deviennent fictives

**T**out le monde a entendu parler des offres à 1 euro pour l'isolation des combles ou l'installation d'une chaudière à condensation. Mais quel dispositif rend possible un tel taux de subvention ? Les certificats d'économie d'énergie (CEE) et, plus spécifiquement, les opérations dites « coup de pouce » qu'il finance. Or, paradoxalement, au lieu d'augmenter les économies d'énergie, ces coups de pouce les diminuent.

Le dispositif des CEE oblige les vendeurs d'électricité, de gaz, de carburant ou de fioul domestique à financer des investissements d'amélioration de l'efficacité énergétique. En pratique, EDF, Engie et Total, ainsi qu'une centaine de plus petites entreprises, doivent atteindre un objectif quadriennal de réduction de la consommation d'énergie. Elles subventionnent alors des investissements dans l'efficacité énergétique et, en particulier, la rénovation énergétique. Chaque investissement subventionné donne droit à une quantité de certificats qui attestent de la réalité de l'investissement et du niveau d'économies d'énergie cumulées obtenues sur sa durée de vie.

A titre d'illustration, l'installation d'une chaudière à condensation donne droit à quarante-sept certificats représentant l'économie d'une quantité équivalente de MWh tandis que l'isolation de 20 m<sup>2</sup> de combles correspond à trente-quatre certificats. Ces certificats sont ensuite utilisés par les fournisseurs d'énergie pour justifier du respect de leur objectif d'économies d'énergie. Entrent alors en scène les coups de

pouce. Début 2019, le gouvernement décide qu'à compter de cette date le nombre de certificats délivrés pour deux catégories de travaux sera très fortement augmenté : l'installation d'un équipement de chauffage performant se verra attribuée six fois plus de certificats que l'équivalence énergétique initiale, l'isolation des toitures et des planchers deux fois plus.

### Les coups de pouce ne viennent que renforcer une déconnexion croissante du dispositif avec la réalité des économies d'énergie.

Sur le terrain, cet engouement se traduit par des subventions plus élevées versées aux ménages investissant dans ces deux catégories de travaux. Les propositions de rénovation à 1 euro en sont la conséquence la plus visible, poussant à l'extrême le phénomène : ces opérations accordent tellement de certificats qu'elles permettent aux acteurs d'offrir des ristournes annulant le reste à charge pour certains ménages.

A l'image de la découverte d'un premier filon, la mise en place des coups de pouce a déclenché l'entrée brutale sur le marché de très nombreux acteurs attirés par des perspectives de gains de court terme, déclenchant une guerre commerciale pour convaincre des propriétaires de changer leur chaudière ou d'isoler leur logement. Une grande par-

tie du bénéfice des bonifications aurait ainsi été dissipée dans des coûts commerciaux. L'interdiction récente par le Parlement du démarchage téléphonique pour la rénovation thermique en est l'une des conséquences.

La propriété essentielle des coups de pouce est de créer des certificats récompensant des économies d'énergie fictives. Ainsi, multiplier par six le nombre de certificats délivrés pour l'installation d'une chaudière à condensation signifie que plus de 80 % des certificats ainsi générés ne correspondent pas à des MWh économisés. Comme ces certificats sont ensuite utilisés par les fournisseurs d'énergie pour justifier du respect d'une obligation exprimée en quantité de CEE, ils viennent diminuer d'autant le niveau global des économies d'énergie déclenchées par le dispositif.

Les coups de pouce ne viennent que renforcer une déconnexion croissante du dispositif avec la réalité des économies d'énergie. D'après nos calculs, en additionnant toutes les bonifications, 42 % des certificats générés aujourd'hui correspondent à des économies fictives. Un cercle vicieux s'est en fait installé : l'Etat fixe des objectifs maximalistes puis permet leur atteinte grâce à des bonifications ou divers programmes générant des certificats récompensant des économies fictives. A la veille d'une nouvelle période quadriennale du dispositif, il est temps de rompre avec cette logique.

**Matthieu Glachant, Victor Kahn et François Lévêque** sont économistes à Mines ParisTech (université PSL).